



Appel à manifestation d'intérêt

Création, régénération, extension
d'Installations Terminales Embranchées (ITE)

10 millions d'euros destinés aux projets
de fret ferroviaire

Appel à manifestation d'intérêt co-financé par l'État et
le Conseil régional dans le cadre du CPER 2023-2027



 Ouvert jusqu'au 31 décembre 2027 - Instruction au fil de l'eau
<https://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/signature-de-l-appel-a-manifestation-d-interet-a4819.html>

Qu'est-ce qu'une ITE ?

Une Installation Terminale Embranchée est une voie ferrée desservant une entreprise, une usine, un dépôt ou une zone industrielle à partir du réseau ferroviaire national afin de permettre le transport de marchandise sans rupture de charge.

Objectifs

- ✓ Accélérer le développement du fret ferroviaire régional
- ✓ Soutenir les entreprises et collectivités souhaitant utiliser des solutions de transport alternatives à la route
- ✓ Favoriser la réduction des émissions de gaz à effet de serre
- ✓ Accompagner la réindustrialisation du territoire

Projets attendus

- ✓ Création de nouvelles ITE
- ✓ Régénération et extension d'ITE existantes
- ✓ Équipements et infrastructures ferroviaires
- ✓ Solutions mutualisées pour le fret ferroviaire

Le fret ferroviaire est un levier essentiel pour la transition écologique et le développement économique. La région Centre-Val de Loire, grâce à sa position stratégique et à ses infrastructures existantes, joue un rôle clé dans la logistique et le transport de marchandises. L'État et le Conseil régional s'engagent à renforcer cette dynamique en soutenant des projets innovants et structurants pour l'économie locale.

Bénéficiaires



- Entreprises et groupements d'entreprises
- Collectivités territoriales et établissements publics
- Associations et syndicats mixtes
- Chambres consulaires et sociétés d'économie mixte
- Sociétés publiques portuaires

Le territoire éligible correspond à celui de la région Centre-Val de Loire.

Projets éligibles

- **Études** d'opportunité de création, de remise en service ou de modification d'une ITE et/ou d'une infrastructure ou d'un équipement constitutif d'ITE, pour accompagner le développement de l'activité existante ou l'installation d'entreprises sur une installation connectée au réseau ferré
- **Travaux** nécessaires à la création, remise en service ou modification d'une ITE





Modalités de soutien

- Aide publique plafonnée à 50% du coût du projet et dans la limite de :
 - 2M€ pour les projets portant sur l'extension ou l'agrandissement d'une ITE existante, ou encore sur la rénovation d'une ITE en fin de vie,
 - 2,5M€ pour les projets concernant la création d'une ITE ou la réactivation d'une ITE qui n'est actuellement plus utilisée.
- Le seuil minimum d'aide est fixé à 20 000€.
- Le financement sera attribué dans le cadre d'une convention entre le porteur du projet, l'État et le Conseil régional.
- L'aide ne peut pas être cumulée avec d'autres dispositifs de soutien ou aide de minimis pour couvrir les mêmes coûts.
- Le bénéficiaire s'engage à fournir tous les ans les données concernant le trafic réalisé sur l'ITE.

Dossier de demande d'aide

Principaux éléments constitutifs du dossier de demande d'aide :

- Courrier de demande de subvention
- Présentation du projet avec ses objectifs, impacts et perspectives
- Modalités de portage du projet en cas de partenariat
- Plans et schémas techniques du projet
- Analyse des impacts environnementaux et logistiques
- Validation technique par SNCF Réseau
- Calendrier prévisionnel détaillé
- Plan de financement précisant les aides publiques sollicitées
- Analyse financière comparée sur 30 ans pour identifier le déficit de financement en l'absence d'aide
- Historique et projections du trafic ferroviaire



Le taux de rendement interne du projet ne pourra pas dépasser 10%.

Comment déposer sa demande ?



- Le cahier des charges de l'AMI est disponible via le lien : <https://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/signature-de-l-appel-a-manifestation-d-interet-a4819.html>
- Les dossiers de candidatures sont à adresser à la DREAL et au Conseil régional Centre-Val de Loire :
 - DREAL Centre-Val de Loire - Service Mobilités transports
5 avenue Buffon - CS 96407 - 45 064 ORLEANS Cedex 2
smt.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr
 - Conseil régional Centre-Val de Loire
Direction des Transports et Mobilités Durables
9 Rue Saint-Pierre Lentin - 45 000 Orléans
secretariat.transport@centrevaldeloire.fr
- L'AMI est ouvert jusqu'au 31 décembre 2027, dans la limite des crédits disponibles (10 M€ à parité État / Conseil régional), avec une instruction au fil de l'eau

Les contacts

REGION Centre-Val de Loire
Direction des Transports et Mobilités Durables
02.38.70.25.44
secretariat.transport@centrevaldeloire.fr

DREAL Centre-Val de Loire
Service Mobilités Transports
02.36.17.46.69
smt.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr

